



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 125196

Texte de la question

M. Fernand Siré appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes dont lui a fait part l'association catalane des rééducateurs de l'éducation nationale concernant l'avenir des rééducateurs des RASED. Les enseignants impliqués dans les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté s'inquiètent des conclusions du rapport remis par ses collègues Xavier Breton et Gérard Gaudron sur le sujet. Le rapport reconnaît la spécificité et les compétences des enseignants spécialisés dans le traitement de la difficulté scolaire tout en reprenant les conclusions d'une évaluation déjà ancienne de la DGESCO (rapport Gossot, 1997) argumentant le fait que les réseaux ne donnent pas entière satisfaction, pointant le risque de la « dérive psychologisante » des maîtres G. La fédération nationale des associations des rééducateurs de l'éducation nationale (FNAREN) même si elle estime que ce rapport apporte une reconnaissance du travail des enseignants spécialisés, elle s'oppose aux trois scénarii d'accompagnement proposés, dont celui de la suppression de la distinction entre maîtres E et maîtres G et celui qui combinerait sédentarisation des maîtres E et maintien d'équipes de maîtres G à l'échelle d'un bassin pour permettre des interventions ponctuelles. La FNAREN craint que ces propositions n'entraînent la disparition d'une approche originale et pertinente de la difficulté scolaire, l'aide rééducative ou privent de nombreux élèves des aides pédagogiques dispensées par les maîtres E contraints à limiter leurs actions sur un secteur. Les professionnels craignent la désorganisation et la disparition du dispositif RASED. Aussi, il aimerait connaître sa position en la matière et savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour pérenniser et développer les RASED.

Données clés

Auteur : [M. Fernand Siré](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125196

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13472

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)